

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Gisèle MOTTA), Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE BOIRS/CHAPAREILLAN  
40 - 09/06/2023

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € formulée par le comité de jumelage Boirs/Chapareillan dans le cadre de l'organisation des festivités pour accueillir une délégation belge du village de Boirs du 21 au 23 juillet 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame IMBAULT-HUART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'AMC une subvention exceptionnelle de 1000 € au comité de jumelage Boirs/Chapareillan dans le cadre de l'organisation des festivités pour accueillir une délégation belge du village de Boirs du 21 au 23 juillet 2023.

Monsieur Gilles Forte ne prend pas part au vote car il fait partie de l'association

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : **14 JUIN 2023**

Martine VENTURINI  
Maire

